



## Le 25 janvier, nous soutenons Loïc au tribunal contre le Medef

**Toutes et tous à 8h face au Palais de justice de Paris  
4 boulevard du Palais, métro Cité**

Après de multiples renvois, une nouvelle audience de jugement de Loïc est prévue le 25 janvier 2018.

En juin 2016, Loïc faisait partie du groupe de manifestants qui se sont invités au Medef pour protester contre la loi Travail et défendre l'accord du 28 avril 2016 relatif aux règles spécifiques d'indemnisation chômage des artistes et techniciens du spectacle. Suite à cette mobilisation, un responsable du Medef a accusé Loïc de violences alors qu'en réalité, c'était lui qui avait porté des coups à l'égard de notre camarade.

Ce n'est pas la seule fois où le Medef a tenté d'instrumentaliser la justice à des fins politiques. Dans le cadre de cette même mobilisation, sept militants ont été également accusés par la centrale patronale de dégradations. Face à ces accusations sans fondement, les magistrats ont à juste titre relaxé ces militants.

La Fédération CGT du spectacle dénonce la vague de répression qui s'abat sur le mouvement social depuis la loi Travail et demande la relaxe des syndicalistes et responsables associatifs qui sont actuellement devant la justice alors même qu'ils s'opposaient à des réformes iniques et défendaient les droits sociaux.

**La CGT Spectacle et ses syndicats appellent toutes celles et tous ceux qui sont attachés à la liberté d'expression et au droit de manifester à rejoindre le rassemblement qui aura lieu le 25 janvier à 8h devant le Palais de Justice de Paris pour soutenir Loïc et exiger sa relaxe !**

Paris, le 12 janvier 2018